

15 rue de Castrice
08000 Charleville-Mézières
contact@marcasserie.org

Charleville-Mézières, le 08 juin 2025

Invitation à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre association La Marcasserie

Cher·e adhérent·e,

Le Conseil d'Administration a le plaisir de vous inviter à **l'Assemblée Générale Ordinaire de la Marcasserie, qui se tiendra le :**

Samedi 28 juin 2025 à 10 h

au Point Senior, 20 rue Létrange, à Charleville-Mézières

suivie d'un repas en mode « **auberge espagnole** », **dans la cour de la Marcasserie.**

Ordre du jour :

- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Rapport moral
- Bilan DLA 2022-2025 (Dispositif Local d'Accompagnement)
- Fixation du montant des cotisations pour l'année à venir
- Renouvellement du Conseil d'Administration (voir annexes 1 et 2)
- Questions diverses

Nous vous rappelons que :

1. Le droit de vote à l'Assemblée Générale est réservé aux seuls membres à jour de leur cotisation. Si votre cotisation est échue, n'oubliez pas de réadhérer avant l'AG (voire, le jour de l'AG).
2. Vous pouvez faire acte de candidature au Conseil d'administration au moyen du bulletin en annexe 2 (voir pièces jointes). Vous trouverez des précisions sur la composition du Conseil d'administration en Annexe 1.
3. En cas d'impossibilité de participer à l'assemblée générale, merci de renvoyer votre procuration (annexe 3), par courrier (7, place de Montcy St Pierre, 08000 Charleville-Mézières) ou par e-mail , (contact@marcasserie.org), ou le remettre à la personne à qui vous donnez votre pouvoir et qui assistera à la réunion (vous pouvez aussi le laisser en blanc), ou le remplir au magasin et le déposer dans l'urne prévue à cet effet. Chaque membre ne peut être porteur de plus de 3 pouvoirs à l'assemblée générale.
4. S'il y a des sujets particuliers que vous souhaitez aborder lors de cette AG, merci de nous l'indiquer par courriel au moins huit jours avant la date de l'assemblée.

« Nous sommes là pour développer, construire ensemble et faire vivre un modèle économique responsable dans le respect de l'environnement pour une consommation de qualité, éthique et durable. »

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer l'assurance de nos cordiales salutations.

Le Conseil d'Administration,

Annexe 1 : Le Conseil d'Administration et le Bureau

Extrait de l'article 11 des statuts :

L'association est animée par un Conseil d'administration constitué de 3 à 18 membres, élus pour 4 ans par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles. Pour être administrateur, tout membre doit, à la date du scrutin, avoir plus de 18 ans, être membre actif et être à jour de cotisation.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Lorsqu'une personne morale est élue administrateur, elle doit immédiatement désigner une personne physique chargée d'agir en son nom et pour son compte. Cette personne physique siégera au Conseil d'administration en qualité de représentant permanent de la personne morale administrateur. Le conseil d'administration est l'organe exécutif chargé de gérer et d'assurer le bon fonctionnement de l'association, en conformité avec les orientations définies par l'assemblée générale. Il met en application les décisions de cette dernière. Le Conseil d'administration étant renouvelé tous les deux ans par moitié, la première année de renouvellement, les membres sortants sont désignés d'un commun accord par les membres du CA ou, à défaut, par tirage au sort. [...]

Composition actuelle du Conseil d'Administration

Alain Bruder, Odile Bruder, Isabelle Gaillot, Michel Laurent, Daniel Louazel, Mathias Lubin, Sylvie Maréchal, Claude Rodicq, Sandrine Henrion

Rappel : le CA est renouvelable tous les 2 ans par moitié. Il a été renouvelé en 2023 et doit donc être renouvelé cette année.

Membres sortants du CA, souhaitant se représenter : Alain Bruder

Membres du CA démissionnaires : Ophélie Hubert (démission en janvier 25), Isabelle Gaillot.

Candidats déclarés au jour de l'envoi de cette convocation : Marie-Jeanne Laudy

Les membres à jour de leur cotisation peuvent faire acte de candidature en renvoyant le formulaire en annexe 2.

« Nous sommes là pour développer, construire ensemble et faire vivre un modèle économique responsable dans le respect de l'environnement pour une consommation de qualité, éthique et durable. »

Annexe 2 : Candidature à un poste d'administrateur de l'Association La Marcasserie

Je soussigné (Nom, Prénom)

.....

souhaite présenter ma candidature à un poste d'Administrateur de l'association La Marcasserie.

Fait à

le

Signature

« Nous sommes là pour développer, construire ensemble et faire vivre un modèle économique responsable dans le respect de l'environnement pour une consommation de qualité, éthique et durable. »

Annexe 3 : Procuration

En cas d'impossibilité de participer à l'assemblée générale, merci de renvoyer ce coupon, par courrier (15 rue de Castrice, 08000 Charleville-Mézières) ou par e-mail , (contact@marcasserie.org), ou le remettre à la personne à qui vous donnez votre pouvoir et qui assistera à la réunion (vous pouvez aussi le laisser en blanc), ou le remplir au magasin et le déposer dans l'urne prévue à cet effet.

Je soussigné·e M. ou Mme, à jour de mes cotisations,

donne pouvoir à M. ou Mme

pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom lors de **l'Assemblée Générale de La Marcasserie**, qui se tiendra le **samedi 28 juin 2025 à 10h00 à la Salle du Point Senior, 20 Rue Létrange, 08000 Charleville-Mézières.**

Fait à,
le

Signature

NB : Pour être valable, la procuration doit indiquer :

- *l'identité de la personne qui donne son pouvoir (nom, prénom) ;*
- *l'identité de la personne qui reçoit le pouvoir (nom, prénom) ; si aucun nom n'est mentionné, les pouvoirs en blanc seront distribués aux personnes présentes à l'AG.*
- *la date et signature de la personne qui donne pouvoir.*

« Nous sommes là pour développer, construire ensemble et faire vivre un modèle économique responsable dans le respect de l'environnement pour une consommation de qualité, éthique et durable. »